LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

GÉRIATRIE, PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

N° 579

LA NUIT EN EHPAD ET EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

N°579 LA NUIT EN EHPAD ET EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

N° du stage	579	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

PUBLIC CONCERNÉ

- Aides-soignants et infirmiers exerçant la nuit en EHPAD ou en service de gériatrie.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un médecin spécialiste du sommeil.
- Une directrice d'EHPAD.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Mieux gérer les situations rencontrées la nuit en EHPAD.
- Contribuer à réduire le nombre des hospitalisations non programmées des résidents en EHPAD (recommandation de la HAS).
- Mettre en place le DLU (recommandation de la HAS).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Valoriser le travail de nuit dans un monde du silence ponctué d'urgences et de confidences.
- Comprendre et accepter les particularités du sommeil des personnes âgées.
- Reconnaître les situations d'urgences et apprendre à les gérer et à les signaler.
- Comprendre, analyser et apprendre à gérer les troubles du comportement nocturne.

PROGRAMME

1. Le choix du travail de nuit avec sa pénibilité et sa solitude, mais aussi ses moments d'échanges privilégiés.
2. Les protocoles administratifs et médicaux.
3. L'utilisation du dossier liaison d'urgence (DLU) dans les situations d'urgences.
4. La gestion des situations particulières : le retour du service des urgences, la survenue d'un décès pendant la nuit, la prise en charge des chutes.
5. La gestion des troubles du comportement : utilisation de techniques de soins adaptées et d'outils relationnels.
6. L'intérêt des transmissions à l'équipe de jour pour permettre l'amélioration de la prise en charge globale.

VALEUR AJOUTÉE

- Réflexion interactive de groupe à partir de situations vécues par les participants et après visionnement de séquences vidéo sur la nuit en EHPAD.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°579 LA NUIT EN EHPAD ET EN INSTITUTION GÉRIATRIQUE

N° du stage	579	**Lieu de stage**	Dans l'établissement
Durée du stage	3 jours	**Dates**	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr